

Procès-verbal du conseil d'administration de l'ACC
Jeudi 19 novembre 2020 à 13h30

CA en vidéoconférence

Présent.e.s : Michel Yerna, Virginie Cordier (partie à 15h50), Murielle Frenay (partie à 16h), Jean-Michel Borgniet (parti à 17h), Régis Cambron, Nadine Beerlandt (partie à 17h)

Excusé.e.s : Jack Houssa, Axelle Risselin

Invité.e.s : Alain Thomas, Céline D'Ambrosio, Tatiana Haerlingen, Laurent Mercier, Patricia Santoro, Eglantine Bustarret.

Le président accueille les membres du CA et ouvre la séance à 13h30. La direction rappelle quelques bonnes pratiques pour assurer la bonne tenue d'une vidéo-conférence.
La direction présente Eglantine Bustarret, qui est dans l'équipe pour effectuer le 1/5e temps restant du remplacement de Mariam Mazari en congé maternité.

1. Approbation du projet de procès-verbal du CA du 15 septembre 2020 (annexe 1) – Point de décision

Pour donner suite à la relecture du PV du 15 septembre 2020, des précisions sont apportées :

- Concernant l'engagement du 1/5e temps restant du remplacement de Mariam Mazari, pour rappel, Laurent Mercier remplace Mariam Mazari à 4/5e temps. Contrairement à ce qui avait été évoqué, la travailleuse de l'Astrac pressentie pour occuper le 1/5e temps restant jusqu'au retour de la chargée de mission a décliné. Eglantine Bustarret, qui avait effectué un remplacement à l'ACC en 2019, occupera ce 1/5e temps en soutenant l'équipe pour des tâches administratives.
- Un administrateur considère qu'étant donné que ce n'est pas une travailleuse de l'Astrac qui est engagée pour ce 1/5e temps, la réserve énoncée dans le PV du 15 septembre concernant la confidentialité dans le cadre du remplacement par un collaborateur de l'Astrac devient caduque.
- Concernant le rapprochement des deux fédérations, il était évoqué lors du dernier CA la possibilité que l'ACC s'affilie à l'Astrac. Un administrateur s'assure de sa bonne compréhension de ce point : la direction de l'ACC va à titre individuel s'affilier à l'Astrac mais il n'est pas question à ce jour que l'ACC s'affilie comme membre sympathisant.

Le PV du 15 septembre 2020 est approuvé par les membres du CA.

2. Gestion – Point de décision

a. Finances

1. Situation intermédiaire et pré-budget 2021 (annexe 2)

La direction invite les membres du CA à parcourir le tableau des comptes projeté sur l'écran Zoom afin de visualiser la situation au 5 novembre 2020 ainsi que la projection pour la fin de l'année 2020 et le pré-budget 2021.

Les différents indicateurs sont passés en revue et des explications supplémentaires sont données au besoin.
Quelques précisions :

- La subvention extraordinaire de 1.500€, est liée à la présence de l'ACC dans 3 instances d'avis avec un forfait de 500€ par Chambre.

Ce point génère une interrogation sur l'affectation de cette somme. A priori la direction explique que celle-ci sera consacrée au remboursement des frais de transport des représentants qui ont tous les 3 leur domicile en dehors de Bruxelles. Une des administratrices propose qu'en cas de reliquat, la somme puisse être consacrée à l'accompagnement par un intervenant externe pour faciliter le travail dans ces instances.

- Maribel : le montant mentionné est nettement inférieur au montant prévu au budget, ceci est dû aux 1/5e temps non remplacés pendant une période de l'année. Les subventions Maribel sont calculées au prorata de l'engagement réel d'où le fait qu'elles soient moins importantes cette année.
- Produits exceptionnels : ils sont liés à la vente de matériel de bureau avant le déménagement de l'ACC.
- Le loyer sera réduit suite au déménagement (le détail de la répartition des charges futures n'étant pas encore connu, celui qui figure dans le tableau prévisionnel est l'addition des prévisions mensuelles reprises dans le bail). Concernant les charges de 2020, les montants pour le 1er semestre à M-Village sont bien de 145€ en électricité et 1003€ en gaz (réduction due à la faible occupation physique des locaux).
- Communication Base : le prix augmentait en 2020 car la direction (en télétravail) dépassait son abonnement de 12,5€. Elle adaptera son abonnement en janvier.
- Communication Ghalan : le montant 'Ghalan' était inhérent à M-Village. A Mundo cela changera car ce sera une autre compagnie qui assurera la téléphonie.
- Fournitures : moins de dépenses que budgétisé en 2020 car télétravail + désir de limiter les fournitures à déménager.
- Assurances : elles augmentent suite à une réévaluation du portefeuille d'assurance avec Ethias. Les administrateurs échangent des informations concernant des RC spécifiques. Il est notamment conseillé de prendre une RC entreprise et d'évaluer les dispositifs existants pour l'omnium mission.
- Poste communication : à voir en 2021 si renouvellement du contrat avec IPM (La Libre) ou avec un autre média. Pour rappel, la collaboration avec IPM se termine fin décembre 2020.
- Chèques ALE : ces coûts seront réduits car ils seront compris dans le forfait Mundo.
- Honoraires comptables : erreur d'encodage. Il faut s'attendre à un montant forfaitaire de +/- 3.500€. Les administrateurs souhaitent que nous procédions à une renégociation des tarifs.
- Concernant les abonnements STIB offerts aux travailleurs, deux administrateurs aimeraient qu'ils figurent dans le poste des frais de fonctionnement/de mission et non comme avantages sociaux.
- Postes amortissements : en immobilisations incorporelles, rien de prévu dans les règles d'évaluation de l'ACC à propos du site internet, la direction propose de l'amortir en 3 ou 5 ans. Il est proposé de prévoir la décision de nouvelles règles d'évaluation comptables lors d'un prochain CA.
- Prélèvement sur les provisions : il restait 4763 € liés au memorandum qui vont être prélevés. Environ 4000€ devraient être utilisés pour le poste communication en 2020.

Les membres du CA prennent acte de la situation comptable. Le président rappelle qu'il ne s'agit pas encore des comptes finaux, mais bien d'une situation intermédiaire. Les comptes finaux nécessiteront une approbation du CA lors du 1^e semestre 2021, avant présentation à l'AG.

b. Frais télétravail (annexe 3)

Pour faire face aux périodes de télétravail exceptionnel engendrées par la crise, il avait été convenu avec l'équipe de maintenir les frais de déplacement habituels afin de compenser les frais de télétravail (une convention a été signée avec chaque travailleur à cet effet). Cette situation convenait globalement à l'équipe dans la configuration de télétravail forcé et inattendu à laquelle nous avons été confrontés.

L'équipe souhaite mettre à profit le changement de règlement de travail en cours pour formaliser les modalités d'un télétravail structurel futur. En effet, chaque salarié.e de l'ACC a pu échanger avec la direction sur l'articulation télétravail-travail présentiel qui lui serait optimale et il y a un fort désir que le télétravail continue de façon volontaire et partielle à l'avenir.

L'idée serait de fonctionner avec des avenants au contrat via des conventions de télétravail qui pourraient être adaptées en fonction des réalités de chacun.e.

La proposition de la direction est de trouver une formule évitant de compter le nombre de jours exacts prestés en télétravail chaque mois. Elle propose d'établir des montants forfaitaires, avec deux options (A et B). Option A : le travailleur réalise en moyenne hebdomadaire 3 jours de travail à domicile et 2 au bureau, option B : 2 jours de travail à domicile et 3 au bureau. Il y aurait en effet 2 jours de travail présentiels obligatoires par semaine. En fonction de ces options, l'intervention dans les frais de déplacement et les frais de télétravail seraient différents.

Un échange riche entre les membres du CA indique l'importance de la question de la gestion du télétravail pour les divers acteurs. Ces discussions illustrent également le dilemme entre « l'intérêt de l'employeur » qui ne veut pas générer de nouvelles dépenses pour sa structure et « l'intérêt du travailleur » qui cherche un fonctionnement plus égalitaire.

Plusieurs administrateurs marquent leur intérêt à voir le canevas de convention qui sera choisi pour le partager auprès des directions des CC. Il est également rappelé que, selon l'usage à l'ACC, l'attribution des chèques-repas n'est pas impactée par le télétravail.

Pour information, les montants maximums de prise en charge exonérés par le fisc sont :

20€/mois pour les frais de connexion à internet,

20€/mois pour les l'utilisation d'un ordinateur privé,

129,48€/mois pour les "frais de bureau" (chauffage, électricité, petit matériel de bureau etc.).

Suite aux éléments apportés par les administrateur.trice.s, la direction reviendra vers le CA avec une proposition de convention qui instaurerait une intervention forfaitaire tenant compte des montants maximums de prise en charge prévus par la loi. Pour rappel, l'équipe utilise des ordinateurs appartenant à l'ACC.

L'orientation qui se dégage est de prendre a minima en charge le forfait « internet » et il est demandé à la direction de faire des estimations en ce qui concerne les frais de bureau. Pour ce poste, on envisage une augmentation du budget annuel de l'ACC de maximum 150€ par rapport au budget actuel.

Les membres du CA attendent la proposition de convention de la direction lors du prochain CA.

3. Instances – Points de décision

a. Dates des prochains CA

Les dates proposées visent à alterner les mardi et jeudi comme demandé par les administrateur.trice.s tout en continuant de fixer les CA et CAC en alternance.

Le prochain CA sera le jeudi 4 février 2021, puis le mardi 27 avril 2021, et l'AG (conjointe avec l'Astrac) le jeudi 27 mai 2021 (ou la semaine qui précède si nécessaire, un administrateur signale à toutes fins utiles son absence le 25 mai).

b. Dates des prochains CAC & présidence

Les dates proposées pour les prochains CAC sont le mardi 2 mars et le mardi 8 juin 2021. Le CAC se réunira également une dernière fois en 2020, le 8 décembre.

La direction partage son questionnement quant au bien-fondé de maintenir ces 3 rencontres si elles devaient avoir lieu en distanciel. En tous cas, la rencontre du 8 décembre aura bien lieu, en visioconférence. Proposition est faite que ce soit un CAC vu comme une sorte d'élargissement de la « Plateforme d'Echange et de Partage » en collaboration avec l'Astrac. Il serait axé autour de l'une de ces deux thématiques : les questions de GRH liées au temps de crise et/ou en lien avec la programmation des activités du 1^e semestre 2021.

Le mandat de président de CAC est évalué. L'actuel président du CAC partage ses doutes quant à la plus-value que le rôle de président constitue pour le CAC. Plusieurs administrateurs expriment l'importance qu'ils voient au lien qu'il fait entre le CA et le CAC. Le pragmatisme du président du CAC et la façon dont il accompagne l'expérimentation que constitue la création d'une nouvelle instance sont salués. La direction ajoute qu'elle est consciente du fait que la double casquette du président du CAC (participant et médiateur symbolique) n'est pas toujours facile à porter.

La direction précise également que le CAC a pris une forme différente de celle pensée à sa création. Notamment par le fait que les thématiques traitées au CAC sont majoritairement liées à l'actualité. Cela a certaines répercussions, comme le fait que l'organisation du CAC est en partie faite lors des jours précédents la rencontre, ce qui limite les possibilités de coordination entre la direction, les membres de l'équipe et le président de CAC.

Les membres du CA s'accordent sur les dates des prochains CA : jeudi 4 février et mardi 27 avril 2021. L'AG aura sans doute lieu le 27 mai ou la semaine précédente (sauf le 25 mai). Les prochains CAC auront lieu le mardi 8 décembre 2020, puis mardi 2 mars et mardi 8 juin 2021.

4. Gestion – Point d’information

a. GRH

1. Engagement Eglantine

Information donnée en introduction et lors de l’approbation du PV du CA précédent.

2. Maribel

La direction a introduit une demande au fonds Maribel pour un poste de juriste supplémentaire à l’ACC.

3. Décret emploi non-marchand (Annexe 4) – Point de décision

La direction synthétise la situation : elle a été contactée par Matteo Segers l’informant que vu les conditions actuelles, il était envisageable que des moyens supplémentaires soient dégagés pour les fédérations en cette période spéciale.

Actuellement, l’ACC ne bénéficie pas des subventions des accords non-marchand.

Le conseil de M. Segers était qu’une dizaine des 70 fédérations culturelles concernées se fédèrent pour solliciter ensemble leur acceptation dans le décret NM.

La direction aimerait plutôt défendre la reconnaissance des fédérations reconnues dans le décret CC (c’est-à-dire l’ACC et l’Astrac) et introduire une demande pour un deuxième permanent pour les arts de la scène. Les administrateurs discutent de cette stratégie.

Les membres du CA appuient la proposition de la direction.

b. Règlement de travail

Suivi des points soulevés lors du dernier CA et de la procédure

Toutes les modifications proposées au règlement de travail à la suite du dernier CA ont été insérées à l’exception de :

- Celle portant sur le télétravail volontaire/de convenance : en effet, l’obligation pour l’employeur de justifier son refus est un prescrit légal.
- Les périodes d’incapacité de travail : après vérification, le travailleur peut prouver qu’il ne s’agit pas d’une rechute. Donc pas de modification concernant les périodes d’incapacité de travail.

Les membres du CA approuvent en l’état le règlement de travail de l’ACC.

5. Rapprochement fédératif – Contrat-programme

Suite calendrier (GT ACC/ASTRAC, Forum)

Le forum du 17 novembre a dû être annulé. L’ACC et l’Astrac désiraient réaliser une rencontre virtuelle pour le remplacer en cette fin d’année 2020. Cependant d’un point de vue organisationnel, cela ne sera pas possible de réorganiser une consultation collective virtuelle. Le GT ACC-Astrac va continuer à travailler suivant le calendrier prédéfini.

La direction fait part de son souhait de préserver l’échéance de renouvellement du CP pour l’ACC et aborde la question des reports d’échéance. Après un échange des administrateurs à ce sujet, la direction rappelle que l’ACC milite en faveur d’avenants de reconduction pour les CC, à leur demande.

Les membres du CA valident unanimement la proposition de la direction de continuer à préparer le renouvellement du contrat-programme de la fédération avec les éléments en possession de l’ACC.

6. Opérationnel – Point d'information

Déménagement

L'ACC va quitter M-Village pour Mundo-Madou. Le bail à M-Village se termine le 14 décembre et le nouveau bail à Mundo-Madou débute le 1^{er} janvier 2021. Entre les deux, le matériel sera stocké à Mundo-Madou.

La chargée du pôle juridique propose que le changement de l'adresse au niveau des statuts de l'ACC soit réalisé lors de la prochaine AG (mai 2021) au regard des importantes difficultés que pose l'organisation d'une AG dans les circonstances de confinement actuelles. Un renvoi automatique du courrier sera organisé pour une durée de 6 mois.

Un administrateur rappelle qu'après modification en AG de l'adresse, il faudra le signaler à la Banque-Carrefour des Entreprises.

Les membres du CA prennent acte du déménagement à venir et acceptent que le changement d'adresse dans les statuts soit validé lors de la prochaine AG, en 2021.

7. Ethias – Point d'information

Renouvellement de la convention

La convention Ethias-ACC arrive à son terme le 31 décembre 2020. Pour la prochaine convention, la proposition serait de revenir à une version annuelle du Prix, et que celui-ci soit tourné vers des projets déjà réalisés. L'idée est de réduire la lourdeur administrative des « postulants » et de favoriser le plan de communication pour une meilleure visibilité. Il s'agirait idéalement d'une convention de 3 ans de 16.500€/an.

La convention sera établie, à la suite d'une proposition de l'ACC, au premier trimestre 2021. L'ACC prévoit tout de même de demander un montant un peu plus important en insistant sur le volet « communication » qui pourrait permettre de faire plus de publicité au Prix.

En préparant cet argumentaire, la direction et la chargée de projets ont « redécouvert » dans la convention :

- L'obligation pour l'ACC d'avoir toutes ses assurances chez Ethias
- L'interdiction pour l'ACC d'organiser un prix avec quelque autre structure de quelque secteur que ce soit (clause de non concurrence)

Les membres du CA soutiennent la démarche de l'ACC en vue d'un renouvellement de cette convention. Ils marquent leur intérêt pour une réflexion vers d'autres « types » de parrainages et rappellent également qu'au besoin il est possible d'envisager d'arrêter la collaboration avec Ethias.

8. Lien CFWB – Point d'information

1. Instances d'avis

Les représentants auprès des différentes instances d'avis déplorent l'organisation de plusieurs d'entre elles. Les conditions de travail des diverses chambres sont vraiment difficiles, notamment au niveau temporel (par exemple, des réunions une semaine sur deux dans l'un de ces organes).

Un administrateur nous informe qu'aura lieu le 17 décembre prochain une réunion du Conseil supérieur de la culture avec à l'ordre du jour : l'officialisation de la réponse de la ministre au document « un futur pour la culture ».

2. PECA

La direction évoque le PECA et les dysfonctionnements engrangés par l'Administration qui a elle-même présélectionné certains opérateurs et qui impose des échéances trop courtes aux porteurs de projets.

9. Divers – Point d'information

Réunion de la chambre de concertation territoriale le 20/11/2020 :

Le représentant à la chambre de la concertation culturelle et territoriale partage ses interrogations quant au positionnement qu'il tiendra alors que le document préparatif qu'il a reçu édulcore complètement le discours du secteur culturel.

*Après avoir remercié les participants, le président clôture le CA à 17h15.
Prise de notes : Eglantine Bustarret.*